

CERTIFICATION DE PLACEURS DE PORTES RESISTANT AU FEU

TARIFS^(*) valables à partir du 22/11/2011

Systeme	A	B	C
Inscription unique compris	€ 453,10 cotisation 1 ^{ère} année	€ 135,41 cotisation 1 ^{ère} année 10 étiquettes	€ 270,84 cotisation pour 5 ans 5 étiquettes
Cotisation annuelle compris	€ 135,41	€ 135,41 donne droit à 10 étiquettes	aucune
Attestations de placement Fascicule de 25 exemplaires	€ 17,58	€ 17,58	€ 17,58
Etiquettes supplémentaires	100 étiquettes : € 150,70 250 étiquettes : € 301,40	€ 6,03 / pièce commande min. : 10 pièces	€ 18,08 / pièce commande min. : 5 pièces
Contrôle par coup de sonde	y compris	y compris	€ 113,85
Deuxième contrôle	€ 182,40	€ 182,40	€ 182,40
Contrôle supplémentaire	€ 91,20	€ 91,20	€ 91,20

Pour info :

- Contrôle de chantier sur demande :
 - 1 porte + rapport : € 257,50
 - par porte supplémentaire : € 72,10
 - déplacement : € 1,24 / km
- Avis complexe: une offre de prix séparée
- Agrément technique limité Benor/Atg :
 - min. 201,57 € pour le placeur certifié ou fabricant de portes
 - min. 806,28 € pour le placeur non certifié

(*) Remarque : Tous les prix mentionnés ci-dessus sont de 21 % HTVA.